

RAPPORT DE JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'INSPECTEUR
DES FINANCES PUBLIQUES

ANNÉE 2025

Mars 2025

I – Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 en date du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques.

L'arrêté du 2 mars 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

1.1 Les conditions pour concourir

L'article 5-3° du décret précité, modifié par le décret n°2017-1391 du 21 septembre 2017 fixe les conditions pour concourir au présent concours.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

- **Admissibilité : épreuve écrite unique obligatoire :**

Étude d'un dossier contenant des documents en rapport avec les métiers de la DGFIP (durée : 4 heures – coefficient 6 – note éliminatoire < 5)

L'épreuve consiste en la réponse à plusieurs questions en lien direct avec les documents. Les candidats expriment le choix de leur option dès l'inscription.

Sept sujets au choix sont proposés au candidat :

- Métiers de la gestion publique État ;
- Métiers de la gestion publique – Secteur public local ;
- Métiers de la fiscalité professionnelle ;
- Métiers de la fiscalité personnelle ;
- Métiers transversaux ;
- Métiers du cadastre ;
- Métiers des hypothèques.

Cette épreuve est destinée à apprécier notamment les qualités d'analyse du candidat, la structuration de ses idées et de ses développements.

- **Admission : une épreuve orale**

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Durée : 30 minutes – coefficient 5 – note éliminatoire inférieure à 5.

- ✓ Le candidat remet un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle, au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.
- ✓ L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'une durée d'environ 10 minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury qui interroge le candidat.

1.3 Composition du jury

Olivier DECOOPMAN, Administrateur de l'État, est nommé en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques au titre de l'année 2025.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 19 septembre 2024 nomme douze membres en leur qualité de concepteurs de sujets.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 9 janvier 2025. Celui-ci nomme vingt-huit membres (quatorze hommes et quatorze femmes) en tant que membres titulaires et prévoit également sept membres suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'avis publié au Journal Officiel le 18 septembre 2024, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 195.

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2025 est de 4 224 contre 3 916 en 2024, soit une hausse des inscriptions (+ 7,87 %).

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 3 206 (sur 4 224 candidats convoqués), soit un taux de présence de 75,90 %.

453 candidats se sont présentés aux épreuves orales sur les 471 candidats admissibles, soit un taux de présence de 96,18 %.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (écrits et oraux) est de 11,96/20 contre 11,75/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes générales des candidats est la suivante : de 9,18/20 à 17,77/20. La moyenne du dernier candidat admis est de 13,86/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 30,26 % et 69,74 % des admis soit 59 hommes et 136 femmes contre 32,12 % et 67,88 % en 2024.

L'âge moyen des admis est de 48 ans. Le plus jeune lauréat a 31 ans, le plus âgé 62 ans.

III – L'épreuve écrite d'admissibilité

3.1 Généralités

Elle s'est déroulée le 23 septembre 2024.

Lors de la réunion d'admissibilité du jury du 15 octobre 2024, 471 candidats ont été déclarés admissibles, soit un ratio de sélection admissibles / places offertes de 2,41.

3.2 Résultats

La moyenne générale de l'épreuve écrite est de 10,45/20 contre 10,10/20 au millésime précédent.

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0/20 à 18,50/20.

Épreuve unique d'admissibilité : Étude d'un dossier contenant des documents en rapport avec les métiers de la direction générale des Finances publiques – coefficient : 6 – note éliminatoire : <5

La répartition des candidats par option est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé sur l'option	% de candidats ayant composé sur l'option
Métiers de la gestion publique – État	152	4,74 %
Métiers de la gestion publique – Secteur public local	519	16,19 %
Métiers de la fiscalité professionnelle	455	14,19 %
Métiers de la fiscalité personnelle	662	20,65 %
Métiers transversaux	1 159	36,15 %
Métiers du cadastre	130	4,06 %
Métiers des hypothèques	129	4,02 %
TOTAL	3 206	100 %

Les quatre options les plus choisies sont, comme lors du précédent millésime : *métiers transversaux, métiers de la fiscalité personnelle, métiers de la gestion publique – SPL et métiers de la fiscalité professionnelle.*

Niveau de l'épreuve

	2025		2024	
Moyenne de l'épreuve	10,45		10,10	
Note la plus élevée	18,50		19,25	
Note la plus faible	0,00		0,00	
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	261	8,14 %	241	8,13 %
12 \geq notes > 15 ⁽²⁾	901	28,10 %	667	22,51 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	1 162	36,24 %	908	30,64 %
10 \geq notes > 12 ⁽⁴⁾	787	24,55 %	739	24,93 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	1 949	60,79 %	1 647	55,57 %
Notes < 10	1 257	39,21 %	1 317	44,43 %
Notes éliminatoires < 5	213	6,64 %	235	7,93 %

Le niveau moyen de l'épreuve est en hausse. La moyenne générale augmente légèrement de 0,35 point. Le pourcentage des notes « supérieures ou égales à 12 et inférieures à 15 » augmente de 5,59 points et le pourcentage des notes « supérieures ou égales à 12 » de 5,60 points. Par ailleurs, on note une diminution du nombre de notes éliminatoires de 1,29 point.

3.3 Appréciations des travaux des candidats

S'agissant de la forme, les correcteurs soulignent l'attention portée par la plupart des candidats à la syntaxe et à l'orthographe. Toutefois, la qualité de l'expression reste insuffisante et le vocabulaire utilisé trop familier.

Sur le fond, les correcteurs estiment que le niveau global des candidats est insuffisant par rapport aux attendus d'une épreuve de sélection pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

Sur la première partie, les correcteurs déplorent un nombre trop important de copier-coller sans articulation et sans analyse de la part des candidats, ce qui conduit à s'interroger sur la compréhension réelle du sujet. Ils considèrent également que les réponses manquent, dans leur ensemble, de structuration (catalogue d'idées, absence de plan) et que les candidats ne s'adaptent pas à leur interlocuteur. Dans un grand nombre de copies, la commande (rédaction d'une note, d'une fiche...) n'a pas été respectée.

Concernant la seconde partie, les correcteurs rappellent qu'elle doit permettre aux candidats de faire preuve d'un esprit critique et de hauteur de vue. La formulation de la question invite les candidats à faire appel à des connaissances personnelles dans leur raisonnement. Un manque d'esprit de synthèse et de structuration des idées a été trop souvent relevé. La majorité des candidats n'a pas su prendre de la

hauteur et se positionner en tant que cadre A. Enfin, nombre de candidats ne semblent pas disposer du temps nécessaire pour traiter convenablement cette question.

Dans l'ensemble, les meilleures copies sont celles des candidats qui ont su allier esprit de synthèse, précision et effort de structuration du raisonnement, le tout en usant d'un vocabulaire adapté et attendu d'un futur inspecteur. A contrario, la majorité des copies montre des qualités rédactionnelles insuffisantes. Les correcteurs tiennent à souligner le non positionnement en tant que cadre A.

IV – L'épreuve orale d'admission

4.1 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve, qui consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes, s'est déroulée du 13 au 17 janvier 2025, à Paris.

Celle-ci a nécessité la constitution de 14 commissions.

Les membres du jury ont été formés et réunis avant l'ouverture des épreuves. Il leur a été rappelé un certain nombre de points sur le déroulement de l'épreuve et les attentes du recrutement.

4.2 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	2025		2024	
Moyenne de l'épreuve	11,34		11,34	
Note la plus élevée	19,00		19,00	
Note la plus faible	1,00		4,00	
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	76	16,78 %	86	19,77 %
12 \leq notes > 15 ⁽²⁾	121	26,71 %	106	24,37 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	197	43,49 %	192	44,14 %
10 \leq notes > 12 ⁽⁴⁾	96	21,19 %	74	17,01 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	293	64,68 %	266	61,15 %
Notes < 10	160	35,32 %	169	38,85 %
dont Notes éliminatoires < 5	4		4	

La moyenne générale de l'épreuve est identique à celle de l'an dernier. On note une diminution des notes supérieures à 15 (- 2,99 points) mais une augmentation des notes supérieures ou égales à 12 et inférieures à 15 (+ 2,34 points). Cette augmentation se remarque également dans la strate des notes comprises entre 10 et

12 (+ 4,18 points). Le nombre de notes inférieure à 10 a diminué de 3,53 points mais le nombre de notes éliminatoires est constant par rapport au millésime précédent.

4.3 Appréciation du jury

Les membres du jury tiennent tout d'abord à souligner une amélioration de la préparation des candidats à l'épreuve orale .

Globalement, les candidats ont pris soin de rédiger un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) structuré et complet. Toutefois, certains RAEP restent très succincts avec, dans certains cas un décalage important entre la prestation orale et le contenu du document.

Sur les présentations du parcours, les membres du jury relèvent que les candidats ont su respecter le temps imparti. Toutefois, malgré des efforts tangibles des candidats pour illustrer davantage leurs présentations, le jury constate des plans encore trop souvent chronologiques et des présentations très classiques.

Les candidats effectuant les meilleures prestations sont ceux qui se montrent capables de sélectionner dans leur parcours quelques expériences à développer sans chercher à être exhaustifs, en les présentant de façon à susciter des questions complémentaires de la part du jury. Dans leurs présentations, les motivations et la projection à exercer l'emploi d'inspecteur des Finances publiques ressortent clairement.

Concernant l'environnement professionnel, les membres du jury s'accordent sur le fait que le niveau de connaissances générales de l'environnement DGFIP progresse mais reste encore trop limité pour un nombre significatif de candidats, ces derniers restant centrés sur leurs sphères directes d'activité. Une majorité de candidats ne parvient toujours pas à restituer des connaissances élémentaires d'organisation de la DGFIP malgré leur ancienneté professionnelle. De même, les connaissances en matière de déontologie sont souvent insuffisantes. Les candidats manquent d'intérêt et de prise de hauteur pour les grandes évolutions en cours et ne comprennent pas toujours les implications et les attentes des grandes actualités de la DGFIP. Du fait d'un manque de connaissances de leur environnement et d'ouverture d'esprit vers les autres services, les candidats se projettent et se positionnent sur un futur métier qu'ils ne connaissent pas.

Enfin, malgré une amélioration par rapport aux millésimes précédents, les mises en situation révèlent un manque de prise de hauteur des candidats encore trop présent. Le jury observe une appréhension des candidats à prendre une position affirmée et à justifier cette prise de position. Les candidats doivent donc travailler leur positionnement en tant que futur cadre A. Ils manquent trop souvent de sens critique et d'affirmation. Le jury précise qu'il est tout à fait possible de revenir sur une position prise suite à une question complémentaire.

Les candidats effectuant les meilleures prestations sont ceux qui montrent leur capacité d'analyse, déroulant spontanément la mise en situation par leur réflexion, leur réaction à différentes hypothèses et qui, in fine, prennent une position argumentée.

Les très bons candidats ont su mettre en avant leur exposé de carrière, démontrant ainsi leur réelle motivation et un projet professionnel solide. Ils ont démontré leur

capacité d'analyse et leur ouverture sur l'ensemble des missions de la DGFIP. Ils ont su faire preuve de pragmatisme et de hauteur de vue face aux mises en situation.

Les résultats des candidats admis à l'examen professionnel d'inspecteur des Finances publiques traduisent, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, la qualité de leur préparation et leur très grande motivation, mais aussi leur parfaite compréhension des attendus de cette sélection. Ils sont d'un très bon niveau et l'on peut être confiant sur leur pleine capacité demain à exercer l'ensemble des missions dévolues à un inspecteur des finances publiques.

La prestation des autres candidats non sélectionnés confirme assez largement ce qui a déjà été observé lors des années précédentes même si l'on note plusieurs points de progrès : temps de présentation mieux maîtrisé, amélioration de la qualité du dossier RAEP. niveau général des connaissances en hausse. Les candidats non admis doivent continuer à tirer davantage partie des enseignements de la préparation et mettre à profit les conseils qui leur sont donnés. S'agissant de l'épreuve orale d'admission, la présentation des parcours professionnels doit encore gagner en qualité et projection dans les fonctions postulées. Les candidats non admis doivent ainsi se mettre en situation de mieux valoriser les temps forts de leur parcours professionnel et expliquer en quoi ces derniers les ont préparés au quotidien qui pourrait être le leur une fois la sélection réussie. Une ouverture plus importante à l'ensemble des missions de la DGFIP et à la très grande diversité de ses métiers leur permettra d'aborder plus aisément et de maîtriser davantage la diversité des questions mais aussi les mises en situation proposées par les membres du jury. Trop souvent les candidats peinent à expliquer et à affirmer leur point de vue et dès lors à convaincre de leur capacité à se projeter dans l'ensemble des missions dévolues à un cadre A.

Le président du jury

Signé

Olivier DECOOPMAN
Administrateur de l'État